

Manifestations du 17 octobre : la FCA appelle au sursaut pour les commerçants

CONTACTS PRESSE

Olivier Urrutia

Délégué général
Tél. : 06 64 62 02 39
ourrutia@fca-commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable de la communication institutionnelle
Tél. : 01 53 95 15 61
odassetto@fca-commerce-associe.fr

À PROPOS

La **FCA** est l'instance représentative du mouvement coopératif et associé du commerce et des services en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

Le **commerce coopératif et associé** est un modèle d'organisation d'entreprises en réseau qui regroupe des entrepreneurs juridiquement et financièrement indépendants au sein d'une structure centrale, le plus souvent sous forme de coopérative. Ensemble, ils mutualisent les achats, les outils de gestion ou encore la politique d'enseigne avec une gouvernance collective et démocratique, en toute indépendance.

www.commerce-associe.fr

Dans le cadre d'un mouvement social étudiant et contre la vie chère, des émeutes ont conduit au saccage, au pillage et à l'agression de milliers de commerces et de commerçants partout en France. La FCA exige des pouvoirs publics un accompagnement immédiat et une détermination totale de l'État pour assurer leur sécurité.

Parmi les commerces touchés, des pharmacies Astera et Totum, des magasins U, Intermarché, Camara, Optic 2000, Intersport, Running Rando Conseil... Tous appartiennent à des commerçants indépendants, réunis en coopératives ou en groupements. Ils sont l'exemple éclatant d'une démocratie entrepreneuriale performante, fonctionnelle, et qui bénéficie à tous : clients, patients, entrepreneurs, salariés. La FCA se tient au côté des commerçants et de leurs employés, dont elle salue le sang-froid et l'exemplarité face à des actes d'une violence inouïe.

Les pillages et les destructions sont devenus dramatiquement prévisibles, car dramatiquement répétitifs : pas plus tard qu'en mai dernier dans la liesse de la victoire du PSG. **Doit-on se faire une raison que les commerçants indépendants aient à reconstruire une vie de travail tous les six mois ?** Si le droit de manifester et de célébrer collectivement est un principe fondateur de toute démocratie, peut-on accepter qu'il s'accompagne désormais systématiquement de violences ?

La FCA demande un accompagnement immédiat des commerçants touchés dans le cadre des émeutes, et notamment :

- Un fonds dédié en vue de l'indemnisation complète pour les dégâts matériels, la reconstitution des stocks, et la perte de chiffre d'affaires ;
- Des mesures de chômage partiel pour les salariés touchés ;
- Un moratoire sur les charges sociales et fiscales sans inscription au privilège du Trésor ;
- L'allongement des délais de déclaration auprès des assurances et des délais de remboursement raccourcis aussi le malus assurantiel.

La FCA appelle solennellement les assureurs à faire preuve de diligence et de discernement pour permettre aux commerçants touchés d'être indemnisés rapidement.

Par ailleurs, la politique assurantienne française doit être revue pour tenir compte des risques auxquels sont désormais confrontés les commerçants, qu'ils soient sociaux ou climatiques, comme l'ont montré les incendies cet été. Les commerçants doivent pouvoir bénéficier d'assurances justes et adaptées à leurs risques spécifiques.

Plus largement, la question de la sécurité doit redevenir une priorité, et son approche profondément repensées avec les commerçants, pour

que la sécurité des personnes et des biens soit garantie, sans pour autant l'opposer au droit de manifester.

La FCA appelle au sursaut collectif de l'ensemble des forces politiques, des pouvoirs publics et des administrations concernées. Chaque violence étiole un peu plus l'image et l'attractivité du pays, et la confiance des citoyens dans leurs institutions. Alors que le commerce est le secteur le plus fiscalisé de l'économie française, que reste-t-il du contrat social quand les missions régaliennes de l'État ne sont plus assurées ? Il en va de la mission et de la responsabilité de l'État de lutter contre toutes les formes de violences, qui ne sont jamais légitimes.

Dans un État de droit, les commerçants et leurs employés doivent être protégés au même titre que tous les citoyens.